adieu, furent échangés rudement. Mais des adresses et des photographies furent échangées, et la vapeur était déjà loin que les « Gretchen », désolées, agitaient encore leurs mouchoirs.

Voilà qui va chagriner la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui, récemment encore, s'élevait avec indignation contre ces gestes qu'elle considère comme [illegible].

LA CATASTROPHE
de Fontpédrouse

Les causes de la catastrophe qui s'est produite sur la ligne électrique de Villefranche à Montlouis, près de Fontpédrouse, n'ont pu encore être établies de façon précise.

Voici ce qu'a déclaré M. Deloupy, ingénieur de la Société alsacienne de constructions mécaniques :

« Le convoi est parti sans que les freins aient été examinés en vue du [illegible] (c'est du moins M. Lhériaud, chef de la traction, qui conduisait la première automotrice, qui [illegible]) et sans que le courant électrique ait été donné aux [illegible]. [illegible]

Un accident de cette nature ne sera pas possible lorsque la ligne sera livrée à l'exploitation. Les voitures seront alors pourvues en effet d'un quatrième frein magnétique.

Voici, d'autre part, le récit de deux rescapés de la catastrophe :

« Les essais venant de prendre fin et la pluie se mettant à tomber, le commandant Giraud, avec sa bonhomie et sa bonne humeur habituelle, fit remarquer qu'il était temps d'aller se restaurer à Fontpédrouse ; [illegible] vers le train qui, à ce moment, était arrêté à quelques centaines de mètres du pont Gisclard. Nous arrivons bientôt devant le convoi et chacun monte dans l'automotrice d'arrière, sauf MM. Lhériaud, chef de traction, et Calvo, électricien, qui se mettent dans la cabine d'avant de la première machine, pour piloter le train.

Tout à coup, sans aucun signal, le train se met en marche. M. Hubert et moi, qui étions encore à côté de la voie, nous nous cramponnons à la machine motrice d'arrière et parvenons à monter. Mais la vitesse allait croissant à chaque mètre. [illegible]. Plus de doute, nous allions à la dérive.

« Ça y est, crie l'un de nous, nous sommes perdus ». Immédiatement, quelques-uns de mes compagnons de voyage et moi nous nous précipitons à la portière. Mais il est impossible de sortir. En moins de temps qu'il ne faut pour le raconter, les machines vont s'écraser contre la montagne, après avoir fait un bond de plusieurs mètres.

J'ai perdu connaissance. Je sais cependant que je me suis cramponné à une barre de fer que je n'ai lâché que vingt minutes après l'accident.

Lorsque j'ai eu recouvert mes sens, quand j'ai voulu sortir de ma périlleuse situation, je n'ai pas trouvé d'issue. Lorsque j'essayais de me dégager, je mettais la main sur une pièce métallique, et aussitôt, je ressentais une violente secousse électrique.

M. Lhériaud, qui pilotait le train d'essai lorsque la catastrophe se produisit, raconte ainsi l'accident :

« J'avais pris place, dit-il, dans la voiture motrice d'avant, en compagnie de l'électricien Calvo, et j'allais toucher le commutateur pour mettre en marche lorsque le train démarra de lui-même et partit à toute allure. Les freins étaient serrés à bloc. Lorsque je me vis perdu, je m'évanouis.

Vous avez vu dans quel état l'automotrice a été mise par le choc ; réduite en miettes, pulvérisée. Il ne reste que des débris informes. C'est vous dire que c'est miracle que je n'aie pas été broyé. [illegible], je le dois à un amoncellement de matériaux qui ont formé une sorte de petite guérite sous laquelle j'ai été préservé.

En effet, je n'ai reçu que de légères contusions [illegible] à la jambe et à l'épaule gauche. Quant à mon collègue Calvo, qui était à mes côtés, il a été grièvement atteint au crâne. »

On croit que quelques-uns de ceux qui ont été blessés légèrement, comme MM. Arnaudie, Lhériaud, Pargoux, ont pu sauter quand ils se sont rendu compte que le convoi allait dérailler. On sera fixé sur ce point quand les blessés auront pu être questionnés.

A noter que pour augmenter la charge, des rails avaient été placés dans le couloir central des voitures automotrices. Le diagramme sur lequel s'inscrit la vitesse des roues indique nettement que les roues n'ont pas tourné sur un assez long parcours; elles ont dû patiner, les freins étant bloqués.

Les Retraites Ouvrières
LE PROJET AU SÉNAT

La discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières, commence jeudi, devant le Sénat.

Le texte adopté par la Chambre — mais qu'a modifié la commission sénatoriale — comportait le droit à la retraite de vieillesse à 60 ans pour tous les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, sur un salaire annuel de 2,400 francs au plus. La retraite était constituée, par un prélèvement obligatoire de 2 pour cent sur le salaire des travailleurs gagnant au moins 1 fr. 50 par jour, par un versement égal des employeurs et par des majorations de l'Etat. Après trente années de versements, à raison de 250 jours de travail, par année, l'ouvrier était assuré d'une retraite de 360 francs au minimum ; dans les mêmes conditions, une allocation annuelle viagère de 120 francs était accordée aux travailleurs âgés de 60 ans et plus au moment de la mise en vigueur de la loi. D'après les calculs établis par la commission sénatoriale, le projet de la Chambre entraînait pour l'Etat un total de charges s'élevant à l'origine à 312 millions ; à l'époque du maximum, à 545 millions; pendant la période constante, à 400 millions.

D'après le texte proposé par la commission sénatoriale, la retraite acquise à 65 ans se compose de trois parties :

1° Une allocation viagère de 120 francs constituée par les versements patronaux et par un complément à la charge de l'Etat, chaque patron versant annuellement 9 francs par ouvrier âgé de plus de 18 ans et 6 francs par ouvrier de moins de 18 ans;

2° Une rente constituée par les versements capitalisés des ouvriers, la cotisation annuelle étant de 9 francs par an jusqu'à 18 ans et de 6 francs au-dessus de cet âge;

3° Une majoration du tiers de cette rente avec maximum de 60 francs, accordée par l'Etat.

La cotisation ouvrière doit être acquittée annuellement au moyen de timbres spéciaux apposés sur une carte annuelle délivrée à l'assuré.

D'autre part, pendant les cinq années qui suivront la promulgation de la présente loi, l'Etat servira à tous les ouvriers âgés de plus de soixante-cinq ans, lors de cette promulgation et remplissant les conditions requises par la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards une indemnité pouvant varier de 60 à 120 francs. Par le jeu de la loi sur l'assistance obligatoire, chaque ouvrier se trouverait ainsi assuré d'une rente pouvant varier de 360 à 480 francs.

Enfin, un troisième système est proposé par M. Viviani. Il se rapproche sensiblement du texte de la commission, dont il ne diffère que sur les principaux points suivants : montant de la cotisation ouvrière, que M. Viviani assimile à celle des patrons, soit 9 fr.; mode de perception de cette cotisation [illegible] M. Viviani est partisan [illegible] tres mobiles] ; mode de versement de la contribution patronale ; mode de majoration du tiers par l'Etat, etc.

Tels sont les divers systèmes entre lesquels le Sénat va se trouver appelé à choisir pour solutionner cet important problème.

LE CHOLÉRA EN BELGIQUE
Les mesures à la frontière française

Nous avons signalé les cas récemment constatés de choléra en Belgique.

Voici les mesures prises à la frontière française pour arrêter l'épidémie :

« A l'arrivée de chaque train, particulièrement des trains internationaux, vous devez vous enquérir auprès du personnel des incidents sanitaires qui ont pu se produire, à leur connaissance, en cours de route et lui recommander de continuer d'observer attentivement les voyageurs pour rendre compte de tous les incidents au commissariat spécial à la gare d'arrivée, principalement pendant l'arrêt des trains et la visite douanière. Surveiller attentivement les voyageurs qui paraissent indisposés. N'hésitez pas à retenir et à conduire au local d'isolement, pour être soumise à la visite médicale, toute personne qui, venant de Russie ou de Hollande, présente des symptômes suspects de choléra. En cas de diagnostic affirmatif, faites immédiatement examiner le malade, en observant les prescriptions des médecins et dirigez-le avec toutes les précautions convenables vers la salle d'isolement de la commune. Prévenez-moi télégraphiquement. Le président du Conseil et moi-même comptons sur votre vigilance et votre fermeté, toujours accompagnées d'une parfaite courtoisie ».

Ces ordres sont exécutés à la lettre. En cours de route, les agents du service des trains constatent si les voyageurs viennent notamment de Russie ou de Hollande, leur état de santé, et le cas échéant, les signalent au commissaire spécial à la frontière.

La Compagnie du Nord a adressé à ses agents une circulaire appelant leur attention sur la surveillance des voyageurs qui, en cours de route, présenteraient un état de malaise caractérisé par des vomissements ou des coliques.

Pour le cas où un voyageur suspect serait signalé à la frontière, à Feignies, le préfet du Nord a décidé qu'il serait transporté à l'hôpital de Maubeuge. Jusqu'ici, d'ailleurs, aucun cas n'a été constaté.

EUX ET NOUS

La *Croix de Paris* (du 22 octobre) félicite un maire de l'arrondissement de Thonon qui est venu avec un tombereau cueillir les mauvais livres scolaires et les conduire (*sic*) à son fumier.

Quels cris ne pousserait-elle pas, si un maire républicain « cueillait » les catéchismes et les « conduisait » au fumier !

Mais nous, nous réfutons les livres que nous n'approuvons pas. Nous ne les détruisons jamais.

POLITIQUE RÉGIONALE
La Ligue Républicaine-Radicale de Saint-Amand acclame la candidature de M. Emile Davaine aux élections législatives.

L'assemblée statutaire de la Ligue républicaine-radicale de St-Amand réunissait dimanche, ses adhérents qui avaient répondu nombreux à son appel. Nous avons remarqué au hasard des arrivées, M. Patoir, maire de Wallers, conseiller d'arrondissement ; M. Beaufort, maire d'Hasnon ; M. Bonzel, maire de Flines ; M. Baudrey, président de la Ligue du Mauldre, et un grand nombre d'autres bons républicains de la circonscription.

M. Emile Quinet, délégué de la Ligue républicaine-radicale de Saint-Amand, présidait, ayant à ses côtés MM. Martial Cartier, également délégué, et Patoir, conseiller d'arrondissement. M. Quinet excuse M. Jules Sirot, délégué cantonal, conseiller général, M. Turbot, également conseiller général et M. Lepez, maire de Raismes, retenus pour l'inauguration des écoles de Vicoigne. M. Alphonse Perron, secrétaire, donna lecture du compte rendu moral et financier de la Ligue.

Après avoir indiqué comment est née la Ligue, sa rapide progression, son état financier, il retrace brièvement le travail accompli par le Comité pendant cette première année de formation. M. Perron montre, au nom du Comité, la route que doit suivre tout adhérent au Parti et trace ses devoirs. Avant de commenter le programme, il propose de ratifier la décision du Comité radical de Valenciennes et il invite M. Emile Davaine à prendre la parole.

L'estimé conseiller général et maire de Saint-Amand est aussitôt acclamé par de maints applaudissements.

M. Emile Davaine prend place sur l'estrade et s'excuse d'avoir retardé la réunion, ayant assisté à Raismes, où il était invité, à l'inauguration des Écoles de Vicoigne. Il a reçu là, le meilleur accueil de ses amis républicains et a emporté un excellent souvenir des quelques heures passées dans cette importante commune.

De sa voix chaude et vibrante, M. Davaine dit qu'il est heureux de saluer dans cette réunion, les délégués des communes ; il a une pensée toute spéciale pour M. Patoir, dont toute la vie est un exemple de probité, de fidélité et de dévouement républicains et quelques mots aimables pour les membres du Comité, qu'il félicite des résultats obtenus ; il salue en termes excellents ses amis des communes qui ont tenu à l'assurer de leur vive sympathie. Il leur rappelle les luttes parfois pénibles qu'ils durent soutenir pour vaincre.

L'union et la discipline font la force des partis, ajoute-t-il. Ses amis peuvent dire que s'ils sont actuellement victorieux, ils le doivent à l'esprit d'union et à leur ténacité. Il cite quelques exemples tirés des campagnes de son canton et parle de Rumegies, où les républicains se trouvent aujourd'hui dans la nécessité de défendre l'école laïque. Il assure ceux-ci de tout son concours et qu'il s'y rendra cette semaine pour apporter son appui à l'enseignement laïc auquel il est profondément attaché.

M. Davaine commente la singulière levée de crosses des évêques contre l'école primaire. Il dit que l'Eglise doit souffrir d'avoir à côté d'elle l'école laïque qui donne un enseignement scientifique et républicain. Soutenir l'école laïque est pour lui un devoir auquel il ne faillira jamais. Il constate en passant combien sont injustes, envers le Parti radical, les divers partis qui ont oublié les belles réformes dont ils lui sont redevables et qu'il énumère.

Tous connaissent la part active que notre ami a prise dans les questions ouvrières, philanthropiques et humanitaires et le grand développement qu'elles ont reçu ici sous son administration. Désireux d'amener sur ce terrain toutes les bonnes volontés, il fait un vibrant appel aux républicains. Il les conseille de tenter de retenir à la terre les travailleurs des champs, attirés de plus en plus vers les grands centres. Il parle du mal dont souffrent les campagnes. Il fait entrevoir les conséquences de la désertion des campagnes et fait un tableau saisissant des misères qu'elle entraîne.

Mais, si les questions philanthropiques ont toujours préoccupé M. Davaine au même titre que l'agriculture et les travailleurs des champs, il n'oublie pas qu'il est ici dans un centre industriel et commercial ; en passant il regrette de n'avoir pu prendre part au meeting de Valenciennes, afin de protester, lui aussi, contre l'augmentation des droits sur les alcools, augmentation qui causerait un préjudice énorme au commerce des boissons et à la culture betteravière.

Pour l'agriculture, le sympathique conseiller général passe en revue, à la satisfaction de tous, les diverses questions qui intéressent pour le moment la région du Nord. Au point de vue industriel, il examine la situation des métallurgistes et fabricants de chaînes de la circonscription. En matière économique, M. Davaine se montre peu enthousiaste, en principe, des monopoles d'Etat. Sous le rapport de la politique, notre ami se déclare aussi éloigné des cléricaux sectaires que des collectivistes de la Confédération générale du travail ; réfractaire à toute équivoque, il est et restera l'homme du Parti républicain de gauche, fermement attaché aux idées laïques et décidé à marcher dans la voie du progrès social.

Les déclarations très nettes de M. Davaine produisent le plus excellent effet ; tous les auditeurs les applaudissent à chaque instant. Ils se sentent tous en parfaite communion d'idées avec le candidat de leurs aspirations et l'acclament chaudement lorsqu'il dit dans sa péroraison : « Vous m'avez demandé d'être le porte-drapeau du Parti républicain-radical aux élections législatives prochaines. Je ne me déroberai pas à ce que je considère comme un devoir civique et vous affirmerez sur mon nom, Messieurs, une victoire nettement républicaine et démocratique ! »

Lorsque les applaudissements cessent, M. Perron analyse le programme de la Ligue.

Personne ne demandant la parole, M. Quinet lit l'adresse de félicitations à M. Briand, que nous avons reproduite dans notre édition d'hier, puis les ligueurs se séparent en commentant favorablement le choix qui vient d'être fait en la personne de M. Davaine, qui lutte depuis vingt ans pour la République, ils savent que leur cause est bonne et qu'elle doit vaincre.

M. Jules Sirot, le très estimé conseiller général de la Rive droite qui, ainsi que nous le disions plus haut, a assisté à la cérémonie d'inauguration des écoles de Vicoigne, fait son entrée dans la salle, lorsque la réunion prend fin. Il a tenu à apporter par sa présence, un témoignage de sympathie à son excellent collègue.

DANS LE TEXTILE
Vers l'entente
Une troisième reprise chez M. Decourchelles. — La Commission intersyndicale à la Préfecture

Chaque jour marque une nouvelle étape vers l'entente, et grâce à l'intervention de M. le Préfet du Nord, ainsi qu'à la tactique suivie par ouvriers et patrons, on peut espérer que la grève sera prochainement terminée.

Après les accords intervenus entre M. Pauchet, à La Madeleine, et la Société Anonyme d'Haubourdin, et leurs ouvriers, nous devons enregistrer aujourd'hui avec plaisir la convention passée entre la commission intersyndicale et M. Decourchelles, d'Hellemmes, qui occupe deux cent cinquante ouvriers environ.

C'est au cours de l'après-midi de lundi que l'entente fut établie. Une première démarche avait déjà été faite la veille, mais le directeur de l'usine, en l'absence de son patron, n'avait pas cru devoir accorder toutes les satisfactions que réclamait la commission intersyndicale représentée par MM. Creton et Lambert, secrétaires des syndicats textiles, accompagnés de plusieurs délégués de l'établissement.

Ces derniers s'étant de nouveau rendus hier, vers une heure, à la maison Decourchelles, eurent l'agréable plaisir d'apprendre que le propriétaire acceptait sans ratures le tarif unifié présenté par le comité de la grève.

En conséquence, il fut immédiatement décidé que le travail serait repris mardi matin à l'heure habituelle, sous réserves que les travailleurs abandonneraient aux grévistes une part de leurs salaires, soit un franc par semaine les hommes, et 0.50 centimes les femmes.

Le directeur s'est engagé à recueillir lui-même les cotisations que les employés doivent remettre au comité de la grève.

Après avoir terminé leurs travaux à la Bourse du Travail, MM. Lambert et Creton, accompagnés de deux délégués, ont été reçus à cinq heures du soir, par M. le Préfet du Nord, qui les avait convoqués. L'entretien roula sur la situation de la grève et fut assez long.

Au cours de celui-ci, M. le Préfet demanda aux délégués ce qu'ils pensaient de la lettre patronale.

MM. Creton et Lambert lui répondirent alors que, comme les patrons, ils feraient tous leurs efforts pour amener l'entente et la solution de la grève.

Cette conversation s'est terminée à six heures un quart. De la Préfecture, les quatre membres de la commission intersyndicale se sont rendus chez M. Duhem, rue Jean-Sans-Peur, 18 bis. L'ancien président du syndicat des fabricants de toiles dut leur faire bon accueil, car ils n'en sortirent qu'à sept heures moins le quart.

Rien ne transpira de cette entrevue. Aussi c'est en vain que nous avons cherché à savoir si les délégués avaient été invités à s'y rendre ou s'ils avaient provoqué cette entrevue.

Ce fait important nous serait certainement passé inaperçu, si le hasard ne nous avait pas encore servi en cette occasion.

L'idée nous vint bien d'aller interviewer à ce sujet M. Duhem, mais l'honorable fabricant est si discret que nous n'avons pas cru devoir nous exposer à une fin de non recevoir.

LES POURPARLERS

Aujourd'hui recommenceront, croyons-nous, les pourparlers entre patrons et ouvriers. Des délégués se présenteront sur les fabricants de toile dans la matinée, et leur demanderont une réponse définitive aux revendications qui leur sont soumises depuis une quinzaine de jours.

LES SECOURS

La recette effectuée cette semaine en faveur des grévistes est de beaucoup supérieure à la semaine précédente. La somme apportée hier par les délégués d'Armentières, est notamment deux fois plus élevée.

Aujourd'hui à dix heures du matin, une réunion aura lieu à Marcq pour les grévistes de cette commune et de La Madeleine.

M. Creton prendra la parole.

A 3 heures, à la Bourse du Travail, réunion du comité ; à 4 heures, au même endroit, assemblée générale.

DANS L'AISNE
Grève à Saint-Quentin

Les ouvriers tisseurs de l'usine Boudoux, à Saint-Quentin, pour protester, déclarent-ils contre des réductions de salaire qui leur étaient imposées depuis quelque temps, se sont réunis à la Bourse du Travail pour se concerter sur la conduite à tenir.

Ils étaient 250 et, à la presque unanimité, ont décidé de demander à la direction d'afficher le tarif unifié adopté en 1909 par tous les patrons tisseurs de Saint-Quentin.

Une délégation fut envoyée au bureau et le directeur répondit qu'il souhait bien afficher son nouveau tarif.

En présence de cette réponse, les ouvriers ont immédiatement quitté le tissage, et MM. Boudoux ont congédié les ouvriers et ouvrières employés à la préparation, ce qui porte à 350 le nombre des grévistes et chômeurs.

Les ouvriers tisseurs sont décidés à ne rentrer à l'usine qu'après avoir discuté et accepté un tarif unifié. Ils seront, pour cela, soutenus par leurs camarades des autres usines de Saint-Quentin.

LA TOUSSAINT
A LILLE

La visite aux cimetières a été favorisée par un temps moins inclément que dimanche ; néanmoins, une grise humidité refroidissait encore l'atmosphère et le ciel était couvert d'une incommode houle. Les cloches qui, lugubrement tintèrent toute la journée, apportèrent à cette solennité leur note monotone.

Les nécropoles de la ville furent littéralement envahies par le flot des pèlerins chargés de fleurs et de couronnes.

De nombreuses délégations de sociétés, avec leurs drapeaux cravatés de crêpe, ont rendu devant les tombes de leurs membres décédés leur hommage annuel de regrets et de sympathie. Dans la matinée, les Vétérans des Armées de terre et de mer (1870-1871) se sont rendus au cimetière du Sud.

Sur le monument des enfants de Lille morts au champ d'honneur, élevé par le « Souvenir Français » et après une allocution de leur président, ils déposèrent au pied du mausolée une superbe couronne, ils défilèrent ensuite devant la colonne du général Chartran.

Cette même société a remis sur les tombes du général Faidherbe et de Gustave Testelin des fleurs et des couronnes aux couleurs nationales.

La municipalité et le « Souvenir Français » ornèrent également le monument du cimetière du Sud. Une délégation des sapeurs-pompiers porta le traditionnelle couronne sur les tombes du sergent Lafosse et du caporal Tilly, morts victimes du devoir, et l' « Association Amicale des Agents de Police » déposa une couronne à la mémoire de ses membres décédés, sur le monument des morts pour la Patrie.

Pendant toute la journée ce fut une affluence silencieuse et respectueuse à travers les allées des deux cimetières.

A TOURCOING

Les syndicats affiliés à la Bourse du Travail de Tourcoing se sont rendus en cortège lundi matin au monument des victimes du travail.

Le cortège comprenait un millier de manifestants, appartenant aux organisations ouvrières syndicales suivantes : mécaniciens, tapissiers, textiles, roulage, alimentation, garçons brasseurs, trieurs, zingueurs, ouvriers du chemin de fer, etc. Le rassemblement a eu lieu rue de la Cité et le cortège a suivi l'itinéraire suivant : rues Desaix, de la Latte, Saint-Jacques, Grand'Place, rues de l'Hôtel-de-Ville, de la Paix, de l'Industrie, Verte, Condorcet, et boulevard de l'Egalité.

Après le dépôt d'une couronne, M. Constant Flament, secrétaire de la Bourse du Travail, a prononcé un discours. Il a d'abord parlé du syndicalisme et de ses avantages, puis, M. Flament a débité son annuelle diatribe contre le patronat et le bourgeoisie.

La dislocation s'est ensuite opérée sans que le moindre incident se produise.

A LANNOY

La Toussaint a été fêtée d'une façon particulièrement suivie dans les communes du canton.

A Lannoy, la société de gymnastique la Lannoyenne a été déposer une couronne sur la tombe d'un sociétaire. Traduisant les sentiments des gymnastes, le président, M. E. Bétremieux, salua en termes émus les morts pour la patrie et les victimes du travail. A Lys, le Conseil municipal, les deux sociétés d'Anciens militaires et la société de gymnastique L'Avant-Garde sont allés saluer le monument des enfants morts pour la patrie. Des discours furent prononcés. A Sailly, les Anciens militaires firent la même démarche, et dans les autres communes, les mêmes sentiments percèrent et se manifestèrent d'éclatante façon.

A DOUAI

Toute la semaine dernière et particulièrement dimanche, malgré le mauvais temps et la pluie, une foule nombreuse s'est rendue à la nécropole douaisienne pour procéder à la toilette des tombes.

Lundi, jour de la Toussaint, ce fut un véritable pèlerinage et les tramways, dont le service avait cependant été dédoublé, étaient insuffisants à transporter la foule recueillie qui se dirigeait vers le cimetière.

Comme de coutume a été célébré à l'église Saint-Pierre l'obit à la mémoire des soldats morts pour la Patrie, puis les sociétés militaires et de gymnastique qui avaient assisté à cette cérémonie, se rendirent en cortège au cimetière où des discours furent prononcés après que l'on eut déposé des couronnes au pied du monument élevé en l'honneur des soldats morts pendant la guerre de 1870.

Jusqu'au soir la foule ne cessa de visiter la nécropole.

A ARRAS

Grâce à une température douce et agréable qui contrastait heureusement avec les pluies continuelles que nous avons à subir depuis un mois, nombreux étaient les groupes de nos concitoyens qui s'égrenaient le long de la route du cimetière pour accomplir aux tombes des êtres qui leur sont chers, l'annuel pèlerinage. La fidélité à la mémoire des morts est un des traits les plus caractéristiques, les plus nobles et les plus vivaces de l'esprit local.

Aussi les sociétés : Cercle Républicain, Anciens Sous-Officiers, Anciens Combattants, Education Militaire, Souvenir Français, bannière en tête ou insignes à la boutonnière, n'ont point été moins empressées que les familles à aller déposer sur la tombe de ceux qui ont disparu après avoir [illegible]

[illegible] que et patriotique se ravivent à l'évocation impressionnante et solennelle des exemples qu'ont laissés ceux qui ont disparu et dont on glorifie la mémoire.

Telles sont les pensées qui étaient dans tous les esprits et qu'ont traduites avec éloquence les orateurs désignés pour prendre la parole au nom des sociétés diverses.

Le Cercle Républicain, ayant à sa tête M. Paul Michonneau, président, suivi d'une forte députation, est venu déposer une couronne à l'ossuaire des enfants d'Arras morts pour la Patrie. M. Rohard fils, qui portait la parole, au nom du Cercle, a, en d'excellents termes, rendu hommage aux braves qui reposent sous le monument ; il a dit que cette pieuse visite évoquait les tristesses d'hier et les espoirs de demain ; il a glorifié la France républicaine, qui, par sa sagesse, a su relever notre pays de ses ruines et lui assurer la place à laquelle il a droit dans le monde.

L'orateur, très écouté, a éloquemment insisté sur la nécessité qu'il y a à inspirer aux enfants le noble amour de la Patrie qui a permis à nos pères d'enfanter des prodiges.

Le monument funèbre devant lequel il parle rappellera, dit-il, aux générations futures les douloureux souvenirs de l'année terrible et à nous il nous inspirera la résolution de rester fermement groupés autour du drapeau de la Patrie. L'orateur termine son éloquent discours aux cris de : Vive la France ! Vive la République !

Auparavant, les membres du Cercle Républicain avaient été déposer des couronnes aux tombes de Frédéric Degeorge, d'Emile Lenglet et d'Adolphe Lenglet. La délégation s'est arrêtée aussi à la sépulture de notre regretté ami Charles Vaillant, fauché dans la fleur de l'âge, alors que la République dont il avait été le dévoué et ardent serviteur pouvait encore attendre beaucoup de son énergie sans défaillance et de sa claire intelligence mise au service de convictions démocratiques dont la sincérité égalait le désintéressement. Nous joignons notre souvenir fidèle à l'hommage dont Charles Vaillant a été l'objet de la part du Cercle Républicain.

Après le Cercle Républicain, les Anciens Sous-Officiers sont venus incliner leur bannière devant l'ossuaire des Combattants. Leur président, M. Amédée Doutremepuich, conseiller général, a prononcé un émouvant discours qui a profondément impressionné l'auditoire. Le culte que l'on a conservé pour ceux qui sont tombés au champ d'honneur, dit M. Doutremepuich, est une saine tradition qui témoigne de l'admiration de nos concitoyens pour de vaillants soldats et de la confiance que leurs survivants [illegible] encore le pays. Il incline respectueusement le drapeau en face des chers disparus, au nom des bons Français qui veulent la cité de la Patrie intangible. Il salue les soldats morts en affirmant sa foi dans les destinées de la France républicaine dont tous les enfants sont prêts, pour sa sauvegarde, à accomplir le sublime devoir. Cette allocution vibrante d'enthousiasme patriotique et de foi républicaine, a été écoutée avec le recueillement et le respect dus aux morts dont on glorifiait si magnifiquement la mémoire.

M. Acremont, au nom du Souvenir Français, M. Bloquet, au nom des Anciens Combattants, ont prononcé également de patriotiques discours. L'Education Militaire est venue s'incliner devant le monument.

Tous ces hommages rendus par les diverses sociétés locales aux enfants d'Arras morts pour la France ont été la manifestation grandiose dans sa simplicité des sentiments profondément patriotiques de notre républicaine cité.

A LENS ET AUX ENVIRONS

De nombreuses personnes ont accompli le pèlerinage annuel au coin de terre qui garde la dépouille de leurs parents ou amis. Les tombes avaient été toutes arrangées avec soin, depuis celle qu'orne un somptueux monument jusqu'à la motte de terre, surmontée d'une croix de bois blanc, marquant l'endroit où repose un modeste ouvrier.

Le respectueux défilé des gens, venus saluer la tombe des disparus, revêtait un caractère imposant. Plus d'une larme furtive fut essuyée, plus d'un sanglot étouffé, car la tristesse de ce jour ravive la douleur des cruelles séparations imposées par la mort.

A Lens, la stèle des morts pour la patrie était ornée de couronnes offertes par la Ville de Lens, le Souvenir Français et les Anciens militaires lensois.

Dans les cimetières de Sallaumines, Noyelles-sous-Lens, Billy-Montigny, Méricourt-corons, Méricourt-Village, les monuments érigés à la mémoire des victimes de la catastrophe des mines de Courrières reçurent quantité de visites. Un silencieux va et vient continuel régna particulièrement au site des inconnus du cimetière de Méricourt-corons.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Arras. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. [illegible]

DÉCÈS

A Tourcoing. — Nous apprenons avec regret la mort de M. [illegible]

DERNIÈRE HEURE
(NOS DÉPÊCHES)

PARIS-CREVASSES
L'accident du Faubourg Montmartre

Les travaux de sauvetage entrepris dans le but de retrouver le corps de l'infortunée dame Chevallier ont pris cet après-midi une tournure nouvelle.

En effet, une galerie latérale a été percée dans laquelle les puisatiers ne cessent de travailler.

Le puits foré ce matin atteint maintenant une profondeur de huit mètres. Deux treuils qui ne cessent de fonctionner, ramènent à la surface, la terre sous laquelle est ensevelie depuis samedi la malheureuse victime de l'éboulement fatal.

M. Albanel, juge d'instruction, et M. Bernard, architecte expert, commis par le Parquet, sont sur les lieux du sinistre.

En présence de l'affluence des curieux, le service d'ordre des gardiens de la paix a été à nouveau renforcé par des soldats du 24e d'infanterie.

Sur les chantiers, seuls, ont accès les architectes, ingénieurs, entrepreneurs et autres personnes qualifiées.

Il faut reconnaître que les commentaires de la foule sont des plus sévères à l'égard de ceux qui ont assumé hier la lourde responsabilité de suspendre les travaux.

Même parmi les personnes autorisées, on n'est pas sans trouver que les travaux de sauvetage laissent beaucoup à désirer.

Vers dix heures, MM. Brunet et Virot, membres de la commission des travaux, sont venus se rendre compte de l'état des travaux et se sont fait expliquer les détails de la catastrophe. Ils se sont longuement entretenus avec le propriétaire de la maison devant laquelle M. Michonnet et Mme Chevallier ont disparu. M. Auget leur a confirmé ses précédentes déclarations.

Il semble que les recherches commencées pour trouver le corps de Mme Chevallier auraient pu être continuées sans interruption.

Un trottoir s'affaisse place du Palais-Royal

Ce matin, vers sept heures, une partie du trottoir situé à l'angle de la place du Palais-Royal et de la rue de Rivoli s'est subitement affaissée, produisant une crevasse d'une longueur de quatre mètres et d'une largeur de 1 mètre 50.

La direction des travaux, aussitôt avertie, a envoyé une équipe d'ouvriers pour prendre les mesures nécessaires. On a dû étayer un kiosque situé près de l'excavation et qui s'est incliné. Une conduite de gaz qui s'était rompue a été réparée.

L'enquête a établi que cette excavation qui s'est produite au-dessus de la voûte du métropolitain est due à un tassement provoqué par les récentes pluies.

La Sédition Grecque
Typaldos, l'officier rebelle, serait tué

Athènes, 1er novembre.

Le bruit court à Athènes que l'officier de marine Typaldos aurait été tué par les gendarmes lancés à sa poursuite.

Un cordon de troupes envoyé, a cerné toute la côte jusqu'au vieux Phalère et dès hier soir on annonçait que la piste du rebelle était retrouvée.

En tout cas, on aurait tort de croire le calme revenu en Grèce avec la défaite du rebelle. Derrière Typaldos étaient des hommes politiques qui n'ont pas renoncé à leurs rêves antidynastiques. D'autre part, le ministère Mavromichalis a beau jeu pour essayer de reprendre sur les officiers une part du pouvoir.

Les éléments de la guerre civile restent en présence. Leur action continue, et bientôt un nouveau fait ramènera la crise grecque parmi les faits de l'actualité.

Dans les Cimetières
Entre gardiens et gendarmes. — Tombes profanées

Bordeaux, 1er novembre.

La nuit dernière, trois gardiens préposés à la surveillance du cimetière de Pessac, tirèrent des coups de fusils et de revolver sur deux gendarmes faisant une ronde, qu'ils avaient pris pour des malfaiteurs.

Le brigadier Gérard Vigneau, a été atteint à la tête et au corps par de nombreux projectiles. Son état est très grave ; l'autre gendarme a été blessé légèrement aux jambes.

Bordeaux, 1er novembre.

Des malfaiteurs ont pénétré dans le cimetière de Saint-Julien-Beychevelle et ont descellé le caveau de la famille Heine. Ils ont ouvert les cercueils de M. et Mme Heine. Le triple cercueil de cette dernière a été ouvert par le dessus ; le buste de la morte a été mis à nu. Le cercueil de M. Heine a été ouvert sur le côté. On est convaincu que le vol était le mobile de cette profanation.

NOUVELLE CATASTROPHE
dans les Mines du Pays de Galles
Les galeries envahies par les eaux — Il y aurait 5 morts 20 blessés

Londres, 1er novembre.

On a à déplorer une nouvelle catastrophe dans les mines du pays de Galles. Aujourd'hui, près de Wansea, les eaux ont rompu d'anciens barrages dans un charbonnage et ont envahi les galeries.

300 mineurs se trouvaient au fond au moment de l'inondation.

Le plus grand nombre d'entre eux réussit à s'échapper. Aux dernières informations, 5 mineurs ont été noyés et 20 autres blessés, mais il est impossible actuellement de donner des chiffres certains.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE
près de Moulins-sur-Allier

Moulins, 1er novembre.

Un grave accident s'est produit sur la route nationale de Paris. M. Jean Fesquet, propriétaire à Antibes, versait de l'essence dans le réservoir de la machine, le réservoir explosa et mit le feu à l'automobile.

Le fils de M. Fesquet fut grièvement brûlé. Pendant que son père le conduisait à Moulins, des malfaiteurs inconnus ont dévalisé l'automobile.

Une enquête est ouverte.

AU MAROC
Poursuites contre Mouley-Kebir

Tanger, 1er novembre.

On apprend de Fez, à la date du 27, que Mouley-Hafid prépare une méhalla destinée à poursuivre Mouley-Kebir, qui s'était enfui de Taza, où la population l'avait acclamé comme khalifat d'Abd-el-Aziz.

Le sultan et les Rifains

On apprend par la même source que El-Cheidy, chef de la harka, opérant contre les Espagnols, est arrivé depuis quelques jours à Fez.

Il a de longs entretiens avec Mouley-Hafid; d'après les informations recueillies dans les entourages du sultan, celui-ci conseillerait à Chaidy de résister contre l'Espagnol si le général Marina n'abandonne pas les villes de Selouan et de Nador.